

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 20 mai 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_042

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 80 ANS DU SECOURS POPULAIRE

Le 20 mai 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **14 mai 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à M. Christophe THOMAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Absent :

M. Florian DARCOS

Secrétaire de la séance : MME Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Depuis sa création en 1945, le Secours Populaire Français agit sans relâche pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, en apportant une aide concrète et solidaire aux personnes en difficulté, sans distinction d'origine, de nationalité ou de religion. Grâce à un réseau de milliers de bénévoles et à son implantation locale, l'association propose des aides alimentaires, vestimentaires, un soutien à l'accès aux soins, au logement, aux droits, mais aussi des actions en faveur de la culture, des vacances pour tous et de la solidarité internationale.

Sur notre territoire, le Secours Populaire mène des actions régulières en lien avec les acteurs sociaux et institutionnels, apportant un soutien indispensable à de nombreuses familles et personnes isolées. Son engagement bénévole, sa réactivité face aux situations d'urgence et sa capacité à mobiliser la solidarité locale en font un partenaire essentiel de la vie associative et sociale de notre commune.

En 2025, le Secours Populaire fête ses 80 ans. À cette occasion, la Ville de Bègles souhaite saluer son action et lui témoigner sa reconnaissance en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 €, destinée à soutenir ses activités et les événements prévus dans le cadre de cet anniversaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales

VU la loi N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale

CONSIDÉRANT que le versement de cette subvention sera subordonné à la signature d'une convention consultable au sein du service municipal Vie associative et citoyenne

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Secours Populaire Français.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : D'imputer cette subvention sur le budget principal de la Ville, chapitre 65, article 65748.

VOTANTS : 33		VOIX
Pour	33	
Ne participe pas au vote	1	M. Christian BAGATE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 20 mai 2025

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
MME Nadia BENJELLOUN-MACALLI**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
M. Clément ROSSIGNOL PUECH**